



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-17 – REPRESENTATION DE LA COLLECTIVITE – CONSEIL DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILE – DESIGNATION DU REPRESENTANT

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un Conseiller Défense et de Sécurité Civile.

Monsieur le Maire précise que les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire précise qu'au-delà d'être le lien entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens, le correspondant, destinataire d'une information régulière, peut être susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Le Conseil municipal, vu la délibération n°2020-15 en date du même jour, décide que cette désignation est faite au scrutin secret.

Monsieur le Maire appelle à se manifester en levant la main, toutes les personnes du Conseil Municipal intéressées pour exercer les fonctions de Conseiller Défense et de Sécurité Civile:

Messieurs MASQUELIER Thierry et DURIEU Jacques se portent candidats.

Au vu de la liste ci-dessus dressée, Il est donc demandé au Conseil Municipal, de procéder au vote d'un Conseiller Défense et de Sécurité Civile.

Monsieur MASQUELIER Thierry a remporté 12 voix,
Monsieur DURIEU Jacques a remporté 3 voix,

Le Conseil Municipal, après avoir voté, a porté aux fonctions de Conseiller Défense et de Sécurité Civile Monsieur Thierry MASQUELIER.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

